**RECAPITULATIF DES PIECES ANNEXEES A VOTRE DOSSIER**

**DE DEMANDE DE SUBVENTION**

**Fiches complétées et signées :**

[ ]  Renseignements sur l’association.

[ ]  Charges/dépenses : compte de résultat 2021 et 2022 - prévisionnel 2023.

[ ]  Produits/recettes : compte de résultat 2021 et 2022 - prévisionnel 2023.

[ ]  Réalisations particulières au cours de l’année écoulée - Projets d’actions ou de manifestations pour l’année à venir.

[ ]  Ressources humaines : bénévoles - salariés - cotisations par activités.

[ ]  Statistiques par activité : effectifs répartis par commune, par sexe, par tranche d’âges.

[ ]  Résultat par activité : charges/dépenses 2021 et 2022 - produits/recettes 2021 et 2022 - prévisionnel 2023.

[ ]  Aides apportées par la commune.

[ ]  Récapitulatif des pièces annexées à votre dossier.

**Pièces à joindre au dossier :**

**Pour une première demande**

[ ]  Les statuts déclarés, en un seul exemplaire.

[ ]  La liste des personnes chargées de l’administration de l’association (composition du Conseil, du Bureau,…).

[ ]  Un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB), avec une adresse correspondant à celle du numéro SIRET.

[ ]  Si le dossier n’est pas signé par le représentant légal de l’association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire.

[ ]  Les comptes approuvés du dernier exercice clos.

[ ]  Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu plus de 153 000 euros de dons ou de subventions annuels.

[ ]  Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents ci-dessus.

[ ]  Le rapport d’activité approuvé le plus récent.

**Pour un renouvellement**

[ ]  Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l’association **s’ils ont été modifiés.**

[ ]  La liste des personnes chargées de l’administration de l’association **si elle a été modifiée.**

[ ]  Un relevé d'identité bancaire (RIB), avec une adresse correspondant à celle du numéro SIRET.

[ ]  Si le dossier n’est pas signé par le représentant légal de l’association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire.

[ ]  Les comptes approuvés du dernier exercice clos.

[ ]  Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu plus de 153 000 euros de dons ou de subventions annuels.

[ ]  Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents ci-dessus.

[ ]  Le rapport d’activité approuvé le plus récent.